

## COMMUNE DE ROSNOËN CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

### **Délibération 33/2025**

**Date de publication : 23 octobre 2025**

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **mardi 21 octobre 2025** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOËN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

**Membres :**

**En exercice: 13      Présents: 10      Votants: 10**

**Présents :** M. KERNEIS – Mme LE GUILRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR — Mme LANCIEN - M. MARC — Mme. PORTIER – M. AUFRRET- Mme OUMBICHE - M. MORIZUR M. RANNOU

**Absents avec procuration :**

**Absents sans procuration :** Mme BIZEC, M. RIVOAL, Mme PERROT-CAUDERLIER,

**Secrétaire de séance :** M. MORIZUR

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 33/2025– Convention service commun informatique - CCPCAM

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à un service commun apte à favoriser le partage et l'optimisation des ressources ainsi que les expertises en matière de systèmes d'informations et de gestion de la donnée pour l'ensemble des compétences exercées par la collectivité.

Les missions dévolues au service portent sur l'ensemble des prestations informatiques, téléphoniques permettant aux collectivités :

- d'exercer leurs compétences, particulièrement quand l'exercice de celles-ci nécessite l'usage des technologies de l'informatique et de la communication électronique (TIC\*),
- d'organiser leur système d'information (méthodes et procédures),
- de mutualiser ce qui peut l'être en matière de système d'information,
- de favoriser le développement de services numériques vers le citoyen,
- de mettre en place une charte informatique et de respecter les bons usages (licences...)

Le coût global pour la commune de Rosnoën est de 6 696 € pour la 1ère année, puis 4 349 € les années suivantes.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :**

DECIDENT :

- D'approuver le projet de convention du service commun informatique
- D'autoriser Le Maire à signer tous document relatifs à la création et au fonctionnement du service commun des systèmes d'information

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 029-212902407-20251021-332025-DE

ADOPTENT :

*A l'unanimité*

Affiché le 23 octobre 2025

Pour extrait conforme,  
LE MAIRE,  
M. KERNEIS

*de Secrétaire  
J. Morizor*

